

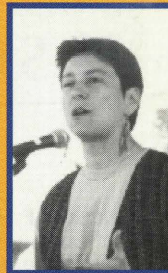
PRÉSENCE magazine

Volume 6 • N° 41

MARS-AVRIL 1997 • 3,75 \$

RENCONTRE

FRANÇOISE
ET
CHARLES-
PHILIPPE
DAVID



DOSSIER

Jeunes ET croyants...

REPORTAGE

Médecins sans frontière





MARIE GRATTON*

Un «juste» châtement?

Si les arguments invoqués par les personnes favorables au rétablissement de la peine de mort étaient peu nombreux et stupides, la cause, j'imagine, ou du moins je l'espère, serait vite entendue. Mais c'est une vaste diversité de motifs, et ils ne sont pas tous bêtes, qui sont mis de l'avant pour justifier un retour en arrière à l'époque où, en notre pays, on pendait «haut et court» les personnes jugées coupables de meurtre ou de haute trahison.

Les raisonnements déployés sont tantôt assez subtils pour ébranler les indécis, et tantôt si grossiers qu'on s'étonne de les voir encore proposés. Mais dans tous les cas ils révèlent, au mieux, une peur viscérale que certaines circonstances peuvent aisément expliquer, au pire, un désir de vengeance présenté sous couvert de justice.

AUX RACINES DE LA VIOLENCE

Pour qu'on sache bien à quelle enseigne je loge, je passerai d'abord aux aveux. La patience et la douceur sont chez moi des vertus acquises et non pas innées; elles sont donc fragiles, surtout si le spectacle de la bêtise, de la méchanceté ou de l'injustice, sous ses diverses formes, se mêle de venir les ébranler. C'est dire que mon rejet inconditionnel de la peine de mort n'est pas le fruit d'une espèce de bonté qui me serait aisée parce que spontanée et «naturelle». Mon refus de ce châtement sans appel est le résultat d'une victoire sur cette part de moi-même qui est capable de grandes colères sous l'effet de la provocation. Je dois me faire violence — c'est maintenant ou jamais le temps de le dire — pour renoncer à *souhaiter* que les personnes qui se rendent coupables de meurtres sadiques et crapuleux ne le paient pas de leur vie.



PHOTOS : DEMMIE TODD, POLYGRAM FILMED ENTERTAINMENT

Qu'on m'entende bien, mon opposition à la peine de mort ne se limite pas à l'intention ferme de voter contre son rétablissement si le gouvernement canadien en venait à proposer à la population de se prononcer en soumettant cette question à un référendum, elle m'oblige à m'exercer même à renoncer intérieurement à tout souhait de vengeance, fût-il secret et sans conséquences concrètes pour l'individu visé. Car j'ai compris: à ce chapitre, la moindre concession à un désir de revanche, quelque fondé qu'il puisse paraître, est un pas dans la mauvaise direction et qui plus est, un pas fait sur une pente dangereusement glissante où il apparaît malaisé, une fois lancé, de mettre les freins.

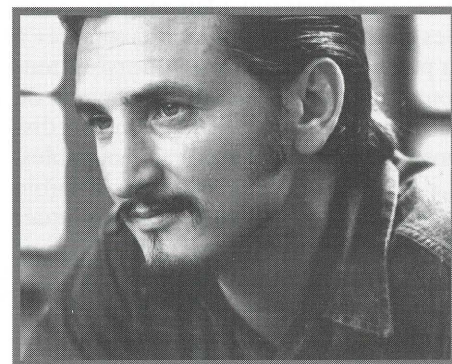
À PARTIR D'UNE PÉTITION...

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke — on appréciera l'ironie, son saint patron ayant été un prophète que les Évangiles présentent comme ayant été injustement condamné à mort — a donc lancé, l'automne dernier, une campagne en faveur du rétablissement de la peine capitale. Une Estrienne troublée, à juste titre, par le caractère particulièrement crapuleux de quelques meurtres récents commis dans la région, avait pris l'initiative l'été dernier de faire circuler une péti-

Tirée du film remarquable La Dernière Marche («Dead Man Walking» de Tim Robbins), une scène où la relation se développe entre sœur Helen Prejean (Susan Sarandon) et le détenu en sursis Matthew Poncelet (Sean Penn).

tion en faveur d'un retour de la peine de mort. Débordée par le succès vite remporté par son entreprise, elle trouva sur son chemin l'Exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke pour prendre la relève localement, et chercher à susciter chez l'ensemble des membres de ce regroupement national un mouvement de solidarité en faveur du retour de la peine capitale qui serait plébiscité par le bon peuple lui-même.

Cette entreprise, il faut la combattre pour une excellente raison: elle risque de réussir! Le retour de la droite mena-





D'autres solutions que la peine capitale peuvent diminuer la violence extrême, celle qui tue...



ce de gauchir bien des esprits. La tâche étant d'autant plus aisée que les sondages montrent qu'une majorité de Canadiens verrait d'un bon oeil qu'on vide les prisons des meurtriers qui y purgent des peines pour confier leurs dépouilles aux cimetières, après leur avoir «réglé leur compte».

Parmi les tenants du rétablissement de la sentence de mort, il y a celles et ceux que j'appellerais volontiers les modérés de la solution radicale: ils ne réclament l'ultime châtiment que pour les meurtres crapuleux, surtout s'ils ont été précédés de tortures et de viol ou s'ils ont été commis contre des gardiens de prison et des membres de la force policière. Certaines personnes poussent ici la délicatesse jusqu'à soustraire à l'exécution les personnes qui nient leur culpabilité. Celles qui avouent, par contre, lèvent les scrupules des timorés en les mettant à l'abri du remords d'une possible erreur judiciaire. «*Faute avouée*», ici, n'est pas «*à moitié pardonnée*», elle est mortellement sanctionnée.

LE RISQUE DE L'ERREUR

Le risque d'une erreur judiciaire, voilà un danger qui a fait reculer certaines personnes par ailleurs favorables à la peine capitale, puisqu'il persiste toujours, quels que soient les moyens de plus en plus sophistiqués dont on dispose pour épinglez les vrais coupables. La possibilité d'une méprise, si faible soit-elle, devrait dissuader d'appliquer la peine de mort, parce que ce serait dans ce cas une erreur irréparable, commise de surcroît par un système dit de justice. S'il apparaît inévitable que l'appareil judiciaire se trompe de temps

en temps, au moins doit-il se prémunir contre les ratés qu'il ne pourrait plus jamais corriger.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, pour justifier son action, s'appuie sur le *Catéchisme de l'Église catholique*. L'article 2266 stipule en effet que: «*Préserver le bien commun de la société exige la mise hors d'état de nuire de l'agresseur. À ce titre l'enseignement traditionnel de l'Église a reconnu le bien-fondé du droit et du devoir de l'autorité publique légitime de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, sans exclure dans des cas d'une extrême gravité la peine de mort.*»

Bon! Ce qui est écrit est écrit. Osons toutefois poser la question, cela est-il aisément conciliable avec l'esprit chrétien tel qu'on le trouve dans l'Évangile? Cela est-il par ailleurs conforme à la mentalité de l'Église d'aujourd'hui, alors que de nombreux épiscopats nationaux se sont déclarés, ces dernières années, favorables à l'abolition de la peine de mort là où elle existait encore dans les pays de tradition chrétienne?

L'idée de «*peines proportionnées à la gravité du délit*» est séduisante, parce qu'elle apparaît «juste». Mais une «peine proportionnée» doit-elle être une peine semblable? Faut-il revenir à la loi du talion: «*oeil pour oeil, dent pour dent, vie pour vie*» pour satisfaire à cette logique? Faut-il violer les violeurs, torturer les tortionnaires, comme je l'ai entendu proposer? À cela le *Catéchisme* répond non à l'article 2297, parce qu'il estime que le recours à la torture est contraire au respect de la personne et de la dignité humaine. Ce qui indique clairement que la conscience ecclésiastique s'est affinée depuis le Moyen Âge.

On ne peut que s'en réjouir et espérer qu'on aille jusqu'au bout de la logique chrétienne. Jésus n'a-t-il pas été un autre de ces condamnés à mort que la justice de son temps avait désigné comme méritant une «peine proportionnée» à son «crime»? «*Nous avons une Loi et d'après cette Loi il doit mourir*», fait dire l'auteur de l'évangile de Jean aux accusateurs de Jésus (*Jean 19, 7*).

QUELLE LOGIQUE?

Les condamnés à mort coûtent cher à l'État, remarquent avec raison les tenants du retour de la peine capitale. Es-ce un bon motif, quand les fonds publics deviennent rares, pour les exécuter? Et les malades pour lesquels il n'y a aucun espoir de guérison, eux aussi grèvent notre budget national. Faut-il les supprimer? Certaines personnes qui se sont rendues coupables de meurtre sont jugées «irrécupérables», n'est-ce pas aussi le cas de personnes atteintes de maladies physiques ou mentales dégénératives et irréversibles? Est-ce une raison pour tuer les unes et les autres? Effroyable logique, on le voit bien, qui ranime de monstrueux spectres issus du passé et qui fait craindre le pire pour l'avenir.

Les statistiques l'ont maintes fois démontré: l'imposition de la peine de mort n'a pas d'effets dissuasifs véritables. C'est donc vers d'autres solutions qu'il faut se tourner pour voir diminuer la violence qui tue, et empêcher de récidiver les criminels endurcis. L'extrême complaisance de notre société à l'égard de la violence que je qualifierais, faute de mieux, de ludique, celle qui est omniprésente à travers le cinéma, la télé et les jeux vidéo, et à laquelle les jeunes sont si tôt exposés, montre à l'envi que ce n'est pas la violence qui révulse nos contemporains, elle les fascine au contraire, mais c'est un sombre penchant pour la vengeance qui en incite un certain nombre à l'exercer à l'égard des violents, sous couvert de justice.

Quand des personnes chrétiennes s'associent pour dire: «*Pendez-les*», j'entends en écho: «*Crucifiez-le!* Et je saisis l'ampleur d'un triste et redoutable malentendu. La croix ne nous aurait-elle rien appris? ■

* Marie Gratton est professeure à la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke.